



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E71045

VALABLE JUSQU'AU 14/11/2024

ÉDITÉ LE 18/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1972

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/03/2003
200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHALONS 447 613 118

Siret : 447 613 118 00010

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4400278

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000/001 404484/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMA SA 1247000/001 404484/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2023

Raison sociale : FEVRE ET FILS S.A.R.L.

7 RUE DU MOULIN
51340 HEILTZ LE MAURUPT

Téléphone : 03 26 73 14 82

Portable :

Site Internet : www.fevre-fils.com

E-mail : sarl-fevre@orange.fr

Responsabilité légale :

FEVRE GILLES CO-GÉRANT / FEVRE PIERRE CO-GÉRANT / FEVRE PIERRE
CO-GÉRANT

Fax : 03 26 72 28 59

Effectif moyen : 23

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	18/10/2022
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	18/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE REIMS
9 RUE ROLAND COFFIGNOT
51100 REIMS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.